

Bruit ferroviaire



Image de synthèse de l'apparence projetée du pont sur la Seymaz après les travaux prévus dès l'été 2021. DR

Les riverains du CEVA reçoivent un large appui

Les pétitions de Chêne et Lancy sont largement soutenues par le Grand Conseil. Travaux prévus sur la Seymaz.

Marc Moulin

Les voisins chenois du CEVA peuvent cultiver l'espoir d'un meilleur sommeil. La procédure est en cours pour réaliser une couverture complète du pont ferroviaire sur la Seymaz, aux confins de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, seul point où les trains roulent à l'air libre entre Annemasse et le Bachet.

En plus, leur pétition a reçu le vendredi 28 août un appui massif, sans la moindre opposition, du parlement. Les députés ont réservé un accueil similaire à une autre pétition émanant du Grand-Lancy où le voisinage se plaint du vacarme lié au trafic des trains traversant La Praille, à l'air libre aussi. La Com-

mission parlementaire des pétitions s'est rendue sur place pour jauger le vacarme. «C'était tout simplement effarant», relate Jean-Marie Voumard (MCG), auteur du rapport. «On a menti aux habitants pour faire taire les éventuelles oppositions», dénonce un autre commissaire, le PLR Jean Roman.

Dans le cas chenois, le conseiller d'État Serge Dal Busco s'était dit résolu à agir il y a déjà près d'un an. Le dossier avance: une autorisation de construire a été requise en juillet auprès de Berne, toute-puissante en matière ferroviaire, et une autre procédure, imminente, permettra d'isoler les tunnels adjacents. Le tout pour un chantier prévu dès juillet 2021.

Un double viaduc

On peut déjà se préfigurer le nouveau visage du double viaduc qui permet aux trains sur un premier niveau et à la Voie verte à l'étage supérieur de franchir la rivière. Ingénieur cantonal, Christian Gorce résume le projet qui vise à «limiter les interventions sur l'ouvrage existant», évite de toucher

aux installations ferroviaires «pour ne pas altérer le bon fonctionnement du réseau» et renonce à ajouter des emprises définitives au sol pour préserver la nature du vallonn.

Voisins sur le qui-vive

Pour envelopper le chemin de fer, la passerelle de la Voie verte, qui en constitue de fait le toit, verra sa largeur passer de 5 à 11,5 mètres. Elle sera en béton plutôt qu'en bois, comme aujourd'hui. Le long des rails, les actuelles parois antibruit, hautes d'un gros mètre, céderont la place à une couverture latérale complète de 7 à 7,5 mètres.

Les voisins restent sur le qui-vive. «Il ne peut être que positif que Serge Dal Busco ait l'appui des députés, salue Linda Allal, riveraine. L'image de synthèse du projet est assez jolie, mais l'essentiel pour nous est le bruit. Or nous n'avons pas eu accès au rapport de l'acousticien projetant les émissions futures. Nous avons confiance dans la démarche de l'État, mais on attend

le résultat.» Les promesses déçues du passé rendent prudent...

Lancy en attente

Le Canton compte assumer la facture des travaux chenois, évaluée à 5 millions de francs. Pour Lancy, l'État renvoie en revanche aux CFF.

S'étant vu promettre des flux silencieux, les plus de 500 pétitionnaires lancés dénoncent l'impact du bruit ferroviaire, enflé par des cadences accrues, sur la santé de 3500 à 4000 voisins, un nombre voué à croître avec l'urbanisation prévue de La Praille. Les décibels mesurés seraient dans les normes, mais ce serait compter sans les pics de bruit ni le son solidien, issu des vibrations, arguent-ils.

Le dossier lancé en est dans les limbes. Le bruit a été mesuré, selon les CFF. «Les données récoltées sont en cours d'analyse et on devrait obtenir les résultats dans les prochaines semaines, indique Frédéric Revaz, porte-parole. L'objectif de ces mesures et analyses consiste à déterminer si les normes légales en matière de nuisances sonores sont respectées.» Patience, donc.

Les patrons s'unissent contre l'UDC et la gauche

Votation du 27 septembre

Le patronat rejette l'initiative UDC, le salaire minimum et de potentielles hausses d'impôts.

Les patrons genevois se mobilisent contre trois des nombreux objets soumis en votation le 27 septembre. «Ces propositions sont autant de coups de canif dans l'édifice de notre prospérité économique», a déclaré Vincent Subilia, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie, lors d'une conférence de presse jeudi matin. L'affiche éditée pour l'occasion résume cette pensée d'une manière plus prosaïque, avec un simple slogan: «Ça va ou bien?»

Les représentants patronaux combattent d'abord l'initiative de l'UDC visant à limiter l'immigration. «En résiliant l'accord sur la libre circulation des personnes, elle met en péril toute la voie bilatérale choisie par la Suisse dans ses relations avec l'Europe, dénonce Pierre-Alain L'Hôte, président de la Fédération des métiers du bâtiment. Or, cette voie a fait ses preuves depuis vingt ans et l'UDC ne propose aucune alternative valable.»

L'initiative de l'UDC va étouffer les entreprises qui ont besoin de la main-d'œuvre étrangère, poursuit le représentant du bâtiment. Elle va aussi leur fermer l'accès au marché européen, un débouché capital notamment pour l'horlogerie et la chimie. Pierre-Alain L'Hôte estime que la Suisse, et Genève en particulier,

a mis en place des dispositifs efficaces pour lutter contre la sous-enchère salariale.

Les patrons s'opposent aussi à la mise en place, dans le canton, d'un salaire minimum de 23 francs de l'heure. «Cela peut sembler un petit effort, relève Sophie Dubuis, présidente de la Fédération du commerce genevois. Mais cette mesure touche des entreprises qui ne bénéficient pas de marges importantes et sont soumises à une forte concurrence.» On trouve ces petits salaires avant tout dans le secteur du nettoyage, de l'hôtellerie-restauration ou encore dans l'industrie textile. Instaurer un salaire minimum reviendrait à adopter un système «à la française» qui «tirerait les salaires vers le bas», alors que les conventions collectives de travail ont, dit-elle, fait leurs preuves.

Blaise Matthey, directeur de la Fédération des entreprises romandes (FER), déplore aussi la rigidité du système. «Aucune exception n'est prévue pour les entreprises de réinsertion qui emploient des personnes légèrement handicapées. Celles-ci se verront du coup éjectées du marché du travail.»

Enfin, le patronat rejette l'initiative fiscale de la gauche, dite «Zéro pertes», qui vise notamment à renforcer la progressivité de l'impôt. «Genève est déjà le canton le plus gourmand fiscalement. Augmenter sa progressivité fera fuir les gros contribuables et ne remplira pas les caisses de l'État. La richesse ne pousse pas sur la plaine de Plainpalais.»

Christian Bernet

Marche pour le climat: trafic perturbé

Défilé La police annonce d'ores et déjà des perturbations du trafic lors de la Marche pour le climat qui aura lieu ce vendredi dès 16h au centre-ville. Les axes suivants seront perturbés et/ou interdits à la circulation: boulevard James-Fazy, place des XXII-Cantons, rue de Chantepoulet, rue du Mont-Blanc, pont du Mont-Blanc, place du Port, rue du Rhône, rue Robert-Céard, les Rues-Basses, rue de la Corratierie, place de Neuve, rue Jean-François Bartholoni, boulevard Georges-Favon, avenue Henri-Dunant. Le département fait savoir que les organisateurs de la manifestation s'engagent à ce que les participants portent le masque et respectent le tracé convenu avec les autorités: «Comme c'est une manifestation politique, autorisée, il n'y aura pas de traçages d'identités et autres collectes de données», précise le porte-parole Laurent Paoliello (*lire aussi en page 8*). **F.M.**

Suspecté du meurtre de son amie

Cornavin Un Colombien soupçonné d'avoir tué sa petite amie à la fin du mois d'août à Valence (Espagne) a été interpellé ce jeudi à Cornavin. Selon «20 Minutes», qui cite le média «La Razon», il s'apprêtait à quitter la Suisse. La victime, une infirmière uruguayenne, a été frappée et étranglée. Son corps a été retrouvé dans le coffre d'une voiture garée dans la rue où elle vivait avec son ami. **F.M.**

PUBLICITÉ

Favoriser la protection des troupeaux au lieu d'augmenter les tirs

Un animal familial

Les familles de loups vivent sur un grand territoire stable. Elles le défendent contre d'autres loups: il n'y a qu'une famille par territoire. Ce comportement limite de façon naturelle la population de loups.



Un animal utile

Le loup crée un équilibre naturel en forêt. Aujourd'hui, pour lutter contre l'abrutissement provoqué par les cerfs et les chevreuils, on protège les jeunes pousses d'arbres à grands frais, avec des clôtures et des tubes en plastique.



Les loups qui posent problème sont déjà abattus aujourd'hui.

Il faut promouvoir efficacement la protection des troupeaux.

Non

27 septembre 2020

Loi d'abattage

Association «NON à la Loi sur la chasse», Dornacherstr. 192, 4018 Bâle

loi-chasse-non.ch